

## **Un droit radical de participation à la ville : quels fondements philosophiques ?**

La participation des profanes à la fabrication des formes urbaines est un enjeu largement étudié par les sciences sociales, au contact des luttes urbaines et de l'invention d'outils démocratiques *in situ* pour revendiquer des cadres de vie décents. Toutefois en philosophie politique, il n'est pas aisé de trouver des réflexions sur la démocratie qui embrasserait les spécificités de cet objet. Qu'est-ce qui distingue la fabrication collective d'une ville de celle d'une loi ou d'une direction économique, que la philosophie de la démocratie prend plus volontiers comme matériau ? Il semble certes moins évident de révoquer des édifices humains que des règles de vie commune. Mais cette spécificité invite également à imaginer des outils théoriques sur-mesure, inspirés des particularités philosophiques de la question spatiale et urbaine. Car au-delà du domaine général des théories philosophiques de la démocratie, pouvoir participer en tant que profane à la fabrication des formes urbaines amène à s'attarder par exemple sur l'idée de la ville comme bien commun. Un bien commun dont la gestion n'est pas dictée par un seul usage et une seule manière de rendre cet usage efficace, comme pourrait l'être par exemple un réseau d'eau courante. La ville, et derrière elle l'urbanisme comme ensemble de préceptes parfois contradictoires, est un bien commun qui constitue notre environnement, notre monde en partage, de manière esthétique, ainsi que d'une manière contraignante – on dira situationnelle –, dans une distribution des lieux et des places loin d'être évidente et donnée au premier regard.

Aussi même si le vaste champ de la philosophie politique de la démocratie semble n'évoquer l'urbanisme que de manière anecdotique, l'urbanisme, lui, a toujours été situé dans un contexte théorique auquel la philosophie contribue d'une façon ou d'une autre. La

revendication d'un droit radical à participer à modifier l'environnement urbain obéit à la même logique : nous essayerons donc ici de mettre au jour de quels contextes théoriques il s'agit.

L'urbanisme est un ensemble de savoirs théoriques sur la manière d'aménager la ville, de construire ses formes, de concevoir des fonctions et des flux, et de les agencer entre eux. C'est à la fois une discipline universitaire et une pratique liée à une profession, celle d'urbaniste, loin d'être homogène<sup>1</sup>. L'intérêt de la philosophie pour la ville, la cité, est presque consubstantiel à la pensée politique depuis ses origines, en tant que réflexion sur la vie de la *polis*. Celui pour l'aménagement et les formes urbaines est en grande partie lié à la question de l'utopie, notamment en tant qu'invention de formes qui garantiraient un état de la société équilibré et critique de l'ordre existant. On en trouve de nombreux exemples au XIX<sup>e</sup> siècle, au moment-même où les villes se développent rapidement sous la pression de l'industrialisation, avec Fourier, Proudhon, Ruskin<sup>2</sup> – penseurs, philosophes, architectes, à la recherche d'un modèle social modelé par l'environnement urbain.

Mais qu'en est-il de la fabrication de ces formes, de leur aspect intrinsèquement dynamique, mais surtout des postulats qui orientent leurs changements ? L'urbanisme et ses théories aujourd'hui ont tendance à prendre de la distance vis-à-vis d'un idéal de la table-rase et pousse à penser l'appropriation des formes urbaines existantes, la prise en compte des usages, les négociations de divers intérêts liés à un projet. Le milieu de l'urbanisme semble donc revenu des principes et des formes figées qui ont pu caractériser sa période moderne, au profit des possibilités d'expérimentation, et pour faire face à l'intensification imminente des enjeux climatiques et environnementaux. Il faudra que les formes des villes puissent se changer au gré de ces expérimentations, des désirs de ses citoyens et s'adapter à un environnement changeant. Mais la ville reste un espace en dur, s'inscrivant dans le temps relativement long du bâtir. La tension entre le rôle des experts et des non-experts se fonde en grande partie sur cette contradiction. Aussi les diverses revendications autour de cette possibilité d'expérimenter la ville et du droit de chacun à participer à changer ses formes ont

---

1. Il n'existe pas de diplôme d'urbaniste en France comme il existe un diplôme et donc un seul cursus d'architecte. En outre tous les urbanistes ne contribuent pas à la même échelle à la modification sensible des paysages urbains.

2. Choay, Françoise. *L'Urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*. Paris : Seuil, 2014.

elles besoin d'un appareil théorique qui permette d'embrasser ces difficultés et de prendre appui sur des arguments d'horizons différents.

Nous nous proposons ici d'exposer les grandes lignes de ces horizons argumentatifs et de mettre en lumière leurs liens avec des champs plus précisément philosophiques, à partir de trois grands contextes théoriques. Pour cela nous choisissons de nous concentrer sur les revendications à une participation radicale, c'est-à-dire à un droit individuel et inconditionnel à changer les formes urbaines, sans mandat politique ou compétence pré-requise pour le faire. Cette question de la radicalité sert notamment à s'opposer à des formes indirectes de participation et vient poser la place du « faire soi-même » au sein des questions démocratiques.

### **Premier contexte théorique : critique de l'approche techniciste de l'espace urbain**

L'urbanisme naît dans un contexte d'industrialisation pour « corriger le chaos<sup>3</sup> » que celle-ci aura causé à la ville qui ne cesse alors de se densifier et de s'étendre. Une approche positiviste de l'espace, qui justifiera ensuite le fonctionnalisme, accompagne son émergence. Aussi si dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle la philosophie se demande ce que veut dire habiter, c'est en réaction à ce contexte, pour trouver un rapport moins froid, moins désincarné à l'espace. Le point de départ de cette question en philosophie est souvent identifié par la conférence d'Heidegger « Bâtir habiter penser » en 1951<sup>4</sup>, qui affirme une relation plus complexe, plus corporelle et existentielle à l'espace habité, qu'un simple rapport de fonctions. La question plus large de l'espace sera quant à elle traitée par la phénoménologie de Bachelard dans *La Poétique de l'espace*<sup>5</sup>.

Du côté des sciences sociales, on étudie plutôt l'espace en tant qu'instrument de pouvoir, militaire et politique. On pense ici bien sûr à Foucault, à son étude des hétérotopies<sup>6</sup> et des

---

3. *Ibid.*, p. 75.

4. Heidegger, Martin. « Bâtir, habiter, penser » in *Essais et conférences*. Paris : Gallimard, 1951, p. 170.

5. Bachelard, Gaston. *La Poétique de l'espace*. Paris : Presses universitaires de France, 1957.

6. Foucault, Michel. « Des espaces autres » in *Dits et écrits II, 1976-1988*. Paris : Gallimard, 1984, p. 1571.

dispositifs de surveillance<sup>7</sup>, mais le marxisme fournira également les outils pour analyser notre rapport à l'espace comme une construction sociale, majoritairement au service des dominants. En France, la sociologie urbaine marxiste à partir des années 1950 aura ainsi de nombreuses influences conceptuelles en urbanisme. Ces analyses permettent une relative remise en cause d'une vision positiviste de l'aménagement des villes et du territoire au sein de laquelle des problèmes techniques appellent des réponses rationnelles. La discrimination en termes de valeur d'usage et de valeur d'échange s'applique ainsi pour Henri Lefebvre à la ville et à sa transformation par le capitalisme au cours de l'industrialisation, dans une stratégie globale des classes dirigeantes et propriétaires. Sa filiation avec l'analyse marxiste lui permet de formuler sa critique de l'espace produit par le capitalisme et support du travail des aménageurs comme « espace abstrait », fruit d'une idéologie techniciste :

Cet espace abstrait fonctionne *positivement* par rapport à ses implications : techniques, sciences appliquées, savoir lié au pouvoir. Il est même identiquement le lieu, le milieu, l'instrument de cette "positivité". [...] Il y aurait donc le pseudo-sujet apparent, impersonnel, le *On* abstrait, l'espace social moderne – et caché en lui, voilé par sa transparence illusoire, le véritable "sujet", le pouvoir étatique, (politique). Dans cet espace et sur lui, tout se déclare : se dit et s'écrit. Alors qu'il y a peu à dire, encore moins à vivre. Le vécu s'écrase. Le conçu l'emporte<sup>8</sup>.

Cette critique d'une fausse transparence d'un espace soi-disant technique est détaillée dans *La Production de l'espace* quelques années après *Le Droit à la ville*<sup>9</sup> mais vient approfondir les arguments de ce manifeste dont le titre sert encore de bannière à bien des luttes urbaines. Le droit à la ville est ainsi une conséquence politique du traitement majoritairement techniciste de l'espace décrit par Lefebvre. Il appelle à répondre par une nouvelle place du vécu dans les travaux des urbanistes et des architectes, et de la possibilité pour chacun de s'appropriier l'espace. Il s'agit bien entendu également d'une réaction à l'architecture moderne, représentée par Le Corbusier et dont les principes – ceux du fonctionnalisme - ont été définis par la charte d'Athènes en 1933 et reproduits par les constructions massives de logements à partir des années 1950. Cette critique de l'architecture moderne est en outre l'un des points communs de Lefebvre avec les situationnistes, qu'il a par ailleurs côtoyés pendant

---

7. Foucault, Michel. *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris : Gallimard, 1975.

8. Lefebvre, Henri. *La Production de l'espace* (1974). Paris : Anthropos, 2000.

9. Lefebvre, Henri. *Le Droit à la ville*. Paris : Anthropos, 1968.

un temps. Gilles Ivain écrit ainsi dans la première Internationale Situationniste : « Nous ne prolongerons pas les civilisations mécaniques et l'architecture froide qui mènent à fin de course aux loisirs ennuyés<sup>10</sup> ». C'est également l'aspect instrumental et sécuritaire qui appuie la critique de l'urbanisme chez Guy Debord dans le cinquième numéro de *Potlatch* :

On ne saurait oublier que si l'Urbanisme moderne n'a encore jamais été un art – et d'autant moins un cadre de vie –, il a par contre été toujours inspiré par les directives de la Police ; et qu'après tout Haussmann ne nous a fait ces boulevards que pour commodément amener du canon<sup>11</sup>.

Les situationnistes formulent alors le souhait d'un « urbanisme unitaire » (« UU ») au sein duquel la participation est mobilisée pour son appartenance au vocabulaire du jeu :

Alors qu'aujourd'hui les villes elles-mêmes sont données comme un lamentable spectacle, un supplément aux musées, pour les touristes promenés en autocars de verre, l'UU envisage le milieu urbain comme terrain d'un jeu en participation<sup>12</sup>.

La critique de l'approche techniciste de l'espace urbain est ainsi très proche de celle de la planification et de l'ordre spatial décidé « d'en haut ». À une réponse univoque qui est celle de la rationalité, on lui oppose la pluralité des voix, des situations et des vécus qui le composent. L'écologie politique apportera à son tour de nouveaux cadres pour penser l'espace et l'habiter à rebours de la *dépossession*<sup>13</sup> qu'en a fait le capitalisme puis le néo-libéralisme dans une logique d'exploitation et de marchandisation des ressources.

Ces différents chemins de pensée ont aussi pour point commun la remise en question du statut de l'expert urbain, qu'il soit gouvernant, savant, consultant, qui, seul, pourrait approcher ce système spatial comme une machine de gestion de la production et du flux humain. Cette critique de la capture de la liberté de faire par les experts dont l'architecte et l'urbaniste font partie est à rapprocher de l'analyse qu'en fait Illich<sup>14</sup>. Aussi si l'aménagement de l'espace n'est pas seulement technique, il est donc politique, c'est-à-dire qu'il est lié à des pratiques de la et du politique. Il s'agit alors de relocaliser le pouvoir et, en même temps, se

---

10. Internationale situationniste. *Internationale situationniste*. Paris : Fayard, 1997.

11. Debord, Guy (dir.). *Potlatch: 1954-1957*. Paris : Gallimard, 2000.

12. *Internationale situationniste*. *Op. cit.*

13. Selon la définition par exemple du rapport entre dépossession et capitalisme qu'ont pu en faire Butler et Athanasiou (Butler, Judith et Athanasiou, Athena. *Dépossession*. Traduit de l'anglais [USA] par Charlotte Nordmann. Berlin : Diaphanes, 2016).

14. Illich, Ivan. « Le Chômage créateur » in *Œuvres complètes. Volume 2*. Paris : Fayard, 2005.

réapproprié aussi bien l'espace que le temps et les objets de la vie quotidienne capturés par la logique technicienne.

## **Deuxième contexte théorique : réflexions sur une démocratie locale et radicale et sur la participation**

Aussi cette réflexion s'accompagne-t-elle de cadres théoriques autour des pratiques démocratiques en faveur d'une décision plus directe des habitants et des personnes concernées, qui explorent les modalités d'une relocalisation du pouvoir. Démocraties directe et indirecte, représentative, délibérative, participative... chaque définition, théorie, arsenal de dispositifs pour impliquer les citoyens cherche à corriger un défaut de démocratie. C'est sur la nature de ce défaut que les théories peuvent alors diverger. Dans le cas particulier de l'urbanisme, ce défaut est la plupart du temps identifié à la place et à la légitimité du pouvoir planificateur et des experts. Ainsi le droit à être partie prenante dans les décisions d'urbanisme repose bien souvent sur l'idée suivante : l'habitant est le mieux placé pour savoir de quoi son voisinage, son quartier, sa ville ou même son territoire a besoin.

La question de l'urbanisme a ceci de particulier vis-à-vis des autres domaines qui peuvent être discutés démocratiquement qu'elle est historiquement et socialement liée à la question de l'expertise. Faire de l'urbanisme est quelque chose qui s'apprend ; revendiquer la participation de tous demande, sinon à revoir ce postulat, au moins à réévaluer la place de cette expertise. Ainsi Robert Goodman, professeur d'architecture américain auteur de *After the planners* affirme qu'une « communauté locale devrait être en mesure d'embaucher ou de virer ses propres planificateurs plutôt que d'avoir à les accepter pour la seule raison qu'ils sont désignés par la ville<sup>15</sup> ». L'association française APPUII (« Alternatives Pour des Projets Urbains Ici et à l'International »), qui soutient les mobilisations locales en faveur de davantage de démocratie dans les projets urbains, et dans le sillage de cette argumentation, souhaite renforcer « la capacité d'action des habitants, en rendant accessibles des outils et des

---

15. Goodman, Robert. *After the planners*. Harmondsworth : Penguin Books, 1972, p. 61. "A local community should simply be able to hire or fire their own planners and not have to accept them just because they were provided by the city". Notre traduction.

savoir-faire, et en mobilisant des expertises au sein d'un réseau national d'acteurs<sup>16</sup> ». D'où l'idée de participation en tant que telle, qui veut supplanter l'image d'un habitant inactif qui ne fait que recevoir ce que prodigue l'instance en charge d'un bien commun évaluable par les personnes compétentes. Au-delà de la valorisation des « savoirs ordinaires » ou « citoyens » ou encore de l'« expertise du quotidien<sup>17</sup> », volontiers mis en avant dans les instances institutionnelles de participation, Zask insiste sur la libre association des individus qui constitue en propre la condition d'une réelle participation<sup>18</sup>. C'est l'une des dynamiques supposées des Communs, « cette zone fluctuante dont les contours sont définis par l'assemblage des positions personnelles<sup>19</sup> ». Cette conception de la participation contribue à ne pas seulement opposer ou rendre complémentaires les différents types de savoirs et d'expertises mais à affirmer que « chacun est apte à acquérir les compétences nécessaires pour juger correctement d'une question d'intérêt public à partir du moment où les moyens pour les acquérir lui sont procurés<sup>20</sup> ».

Une autre particularité du rapport entre urbanisme et démocratie est sa dimension pratique, sans doute rendue nécessaire par le caractère spatial et matériel de l'objet en question. Ainsi parler de participation aux décisions d'urbanismes passe inévitablement par l'évocation d'expériences d'appropriation de l'environnement urbain, souvent en marginalité, en contre-pouvoir. Elles tombent parfois, lorsqu'elles prennent de l'ampleur notamment, sous la dénomination de « luttes urbaines » et font l'objet d'études de sociologie ou encore de géographie critique depuis au moins les années 1960<sup>21</sup>. Ces luttes urbaines consistent en des mouvements d'auto-organisation et de rapports de force avec le pouvoir planificateur en place, qui peuvent se traduire par des occupations illicites de lieux publics ou de logements.

---

16. « Action et objectifs » in *APPUII*, 27 janvier 2014. [En ligne : <https://appuii.wordpress.com/appuii/action-objectifs/>]. Consulté le 9 janvier 2021.

17. Selon une typologie relevée par exemple dans Nez, Héloïse. *Urbanisme. La Parole citoyenne*. Lormont : Le Bord de l'eau, 2014.

18. Zask, Joëlle. *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*. Lormont : Le Bord de l'eau, 2011, p. 105.

19. *Ibid.*, p. 175. Voir aussi Dardot, Pierre et Laval, Christian. *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : La Découverte, 2014.

20. Zask, Joëlle. *Participer. Op. cit.*, p. 205.

21. Voir notamment Castells, Manuel. *Luttes urbaines*. Paris : François Maspéro, 1973.

Il est à noter que ces différentes expériences sont très souvent liées à la réclamation d'un droit au logement, parfois pour les minorités qui en sont écartées, comme c'est le cas des ghettos aux États-Unis<sup>22</sup>. Elles s'opposent en outre à la spéculation qui décide du sort des personnes sans les consulter, souvent liées aux dynamiques de gentrification. Aussi appartiennent-elles à une nébuleuse d'expériences regroupant le squat, l'occupation d'espace publics ou de bâtiments, qui sont autant de modes d'actions pour prendre un droit jugé légitime mais nié légalement. Que ce soit dans leur rapport de force contre des projets urbains ou par leurs usages directement des espaces, ces expériences font également la ville.

Le lien qu'entretiennent ces expériences avec des cadres théoriques définis et identifiables n'est pas évident. Il n'est en tous cas jamais le même, ni suivant les groupes, ni suivant les personnes qui les composent. C'est souvent en vertu d'une nécessité vitale – se loger, se chauffer, avoir un cadre de vie décent, lutter contre la pollution, etc – que des groupes vont se constituer et décider ensemble des modalités de leur mouvement et de leur participation active à des détournements des lieux qu'ils occupent. Certains revendiqueront une autogestion ou des procédés démocratiques alimentés de textes sur le sujet – c'est souvent le cas des ZAD ou des squats politiques –, mais c'est loin d'être toujours le cas. Depuis 1968 toutefois, il est à noter que le Droit à la ville de Lefebvre est régulièrement cité et dans des parties du monde très diverses<sup>23</sup>, en tant que vecteur de mobilisation. Or, bien que matière première à bien des réflexions autour de cette question, le droit à la ville tel qu'énoncé par Lefebvre ne propose pas un positionnement clair au sein des réflexions sur la démocratie. Les notions d'autogestion, de prise de pouvoir des ouvriers, de droit à intervenir directement sur l'espace urbain sont mentionnées sans constituer une base de théorie politique suffisamment univoque.

Ainsi le Droit à la ville de Lefebvre malgré ses lacunes pourrait être un point de départ pour se poser la question de son contenu et de son application, de manière plus précise. Est-ce un droit démocratique comme on peut l'entendre communément ? Ou un droit à autre chose ? Lefebvre parle notamment d'un « droit à l'œuvre » qui fait partie de ce droit plus général à la ville, le droit de créer dans la ville, de se la réapproprier matériellement. Il est donc intéressant

---

22. Voir Goodman, Robert. *After the planners. Op. cit.*

23. Costes Laurence. « Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? » in *Espaces et sociétés*, n° 140-141-1, 17 mars 2010, p. 177-191.



de comparer ces deux champs théoriques pour voir que la question déborde celle de la démocratie en tant que telle, tout en pouvant être explicitée par ses outils. Cette question du droit à l'œuvre dessine en tout cas selon nous les traces d'un imaginaire propre à la démocratie urbaine.

### **Troisième contexte théorique : esthétique d'une ville sans planification**

Il semble donc possible d'esquisser les contours de ce que serait un imaginaire de la ville participative, alimenté par les deux premiers contextes théoriques que nous venons de présenter. Il ne s'agirait bien évidemment pas d'une représentation homogène et fixe, mais d'un ensemble d'images positives à opposer à un ordre existant, à la manière des utopies. Cet imaginaire est donc une conséquence de ce que nous avons exposé jusqu'ici mais il devient également une origine à la revendication d'une nouvelle pratique urbaine et politique qui se trouve justifiée par des récits, des images communes. En miroir à une approche décrite comme techniciste de la planification et de l'aménagement urbain, relativement opaque et verticale, on observe par exemple le désir d'une ville plus « organique ». Ce qualificatif associé aux formes urbaines, que l'on retrouve dans des discours d'origines variées mais qui ont généralement pour point commun d'exprimer une planification en retrait, recouvre l'idée d'un développement, d'une transformation de la ville qui ne serait pas le fait d'une autorité, d'un savant, en bref d'une seule vision – à l'inverse de ce qu'on put être la plupart des utopies urbaines de la modernité. L'imaginaire d'une ville organique vient puiser dans le romantisme d'une ville préindustrielle, souvent largement fantasmée, une ville qui « se ferait toute seule », plus proche du village que de nos métropoles. On en trouve par exemple la trace dans *La Cité à travers des âges* de l'historien Lewis Mumford, qui inspira les situationnistes, lorsqu'il plaide pour une ville plus libre, qui serait la création des besoins de ses habitants plutôt qu'une machine froide qui malmène et déshumanise les êtres qui y vivent<sup>24</sup>. Lefebvre

---

24. Mumford, Lewis. *La Cité à travers l'histoire*. Traduction de l'anglais (USA) par Guy et Gérard Durand. Paris : Seuil, 1964, p. 738 : « La technologie moderne, au lieu de considérer les rapports entre l'homme et les éléments vitaux que sont pour lui l'air, la terre, l'eau, comme une relation fondamentale qui doit être respectée et facilitée, cherche à remplacer les formes organiques autonomes par de fort ingénieux substituts mécaniques : ils sont contrôlables, et, pour certains, générateurs de profits ».

également découpe son « droit à l'œuvre » sur fond d'une esthétique de la ville comme œuvre, opposée à la ville comme produit, liée à l'artisanat, au naturalisme, au village, et liée aux processus politiques qui la traversent : « La ville [comme œuvre] conserve un caractère organique de communauté, qui lui vient du village, et se traduit dans l'organisation corporative<sup>25</sup> ». En cela une littérature et des pratiques assez contemporaines perpétuent un rejet de la planification telle qu'elle existe par la revendication d'un nouveau monde mis en commun. Toutefois cet imaginaire de l'organique ne marque pas en lui-même de ligne de partage entre conservatisme et horizon démocratique et peut aussi justifier des discours dépolitisant, comme le montre Löwy et Sayre dans leur analyse des romantismes critiques de la modernité<sup>26</sup>. Aussi cet imaginaire d'une ville organique est-il à croiser avec d'autres marqueurs conceptuels de l'émancipation et d'une nouvelle distribution du pouvoir impliquant pour les habitants une plus grande liberté d'action.

« *Empowerment* », mais aussi « capacités<sup>27</sup> », « faire soi-même », sont autant de repères lexicaux, vecteurs de mobilisation, qui approfondissent une notion de participation parfois trop confisquée par la planification elle-même<sup>28</sup>. Dans le cadre de la transformation de formes urbaines, ils mettent l'accent sur les conditions de possibilité pour les profanes de faire eux-mêmes, de s'approprier des savoirs comme des espaces. Edith Hallaeur les analyse dans sa thèse sur l'urbanisme et l'architecture vernaculaire qui dessinent de nouvelles utopies dynamiques et d'imaginaires écologiques. Ainsi les pratiques qui s'en rapportent viennent de « situations critiques » qui

---

25. Lefebvre, Henri. *Le Droit à la ville. Op. cit.*, p. 3.

26. Löwy, Michael et Sayre, Robert. *Révolution et mélancolie. Le Romantisme à contre-courant de la modernité*. Paris : Payot, 1992.

27. La notion de *capabilities* est notamment développée dans la théorie de philosophie politique libérale par Martha. C. Nussbaum (*Creating capabilities: the human development approach*. Cambridge : Harvard University Press, 2011). On trouve également des références aux « capacités », qui peut être une traduction en français du mot *empowerment*.

28. Castells, Manuel. *Luttes urbaines. Op. cit.*, p. 13-14 : « Une telle analyse ne doit pas se confondre avec une pure critique de « l'absence de participation » dans les décisions urbaines. En effet, rien n'empêche les technocrates urbains de doubler le système de planification d'un « système de participation » où les bons citoyens discutent, entre eux, des détails d'application des normes générales ou essaient d'obtenir des aménagements mineurs dans les cas de crise, toujours « raisonnables », et toujours convaincus de la raison supérieure des impératifs techniques qu'on leur présente comme inéluctables ».

tendent de raviver des figures – l’artisan, l’ouvrier, l’amateur – d’instaurer des valeurs – l’authentique, le typique, le local. Elles recouvrent, sous ce même terme, des champs référentiels très ouverts. Elles racontent le Do It Yourself et le monde du libre. Elles parlent d’informel, de spontané, de brut, d’incrémental, de participatif, d’autoconstruction. Elles explorent les « communs », la « biorégion », la « mésologie » ou « l’écoumène ». Elles admirent les hésitations enfantines, l’expressionnisme, la décroissance. Elles apprécient l’inclassable<sup>29</sup>.

L’informel, l’approprié renvoient enfin aux « ruses » étudiées par Michel de Certeau<sup>30</sup> mais également à l’univers des squats, des ZAD, et même des bidonvilles et autres camps d’urgence qui deviennent parfois des sources d’inspiration<sup>31</sup>. L’utopie urbaine derrière ces images réside ainsi davantage dans le processus de sa fabrication – par une vision experte ou autoritaire ou par ajustements, expériences, besoins et usages réels. C’est alors l’autoconstruction, l’architecture vernaculaire ou encore l’art brut, qui vont devenir des modèles pour l’urbanisme : quand les situationnistes mentionnait le Palais Idéal du Facteur Cheval comme modèle d’architecture, des praticiens et des chercheurs de différents horizons saluaient les « nouvelles manières d’habiter<sup>32</sup> » dont témoignaient les cabanes menacées de démolition lors de l’évacuation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Ce contexte est donc quasiment toujours politique, au sens où la réappropriation de l’urbanisme est liée à un désir d’autonomie et d’émancipation que la défense de ses zones d’expérimentations sociales et spatiales représente.

Cette imagerie de la participation à l’urbanisme côtoie et alimente la pensée politique spécifique à l’urbain, qui en retour suggère de nouvelles explorations à l’imaginaire. Cet imaginaire se forge en outre majoritairement en opposition à la planification urbaine renvoyée à un univers froid où les rapports humains sont réduits à des rapports de fonctions.

---

29. Hallauer, Edith. « Du vernaculaire à la déprise d’œuvre : Urbanisme, architecture, design », Thèse de l’Université Paris-Est, 2017, p. 26.

30. De Certeau, Michel. *L’Invention du quotidien. I, Arts de faire*. Paris : Union générale d’éditions, 1980.

31. Damon, Julien. *Un monde de bidonvilles : migrations et urbanisme informel*. Paris : Seuil, 2017. Cet imaginaire inspire également des groupes de réflexion de grandes entreprises du bâtiment, ce qui ne manque pas de nous interroger : « Les Bidonvilles, une forme exemplaire d’urbanisme ? » in *Demain La Ville - Bouygues Immobilier*, 11 janvier 2018. [En ligne : <https://www.demainlaville.com/bidonvilles-modele-urbanisme>]. Consulté le 9 janvier 2021.

32. « Comme à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, défendons d’autres manières d’habiter » in *Le Club de Mediapart*, 6 avril 2018. [En ligne : <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/060418/comme-la-zad-de-notre-dame-des-landes-defendons-dautres-manieres-d-habiter>]. Consulté le 9 janvier 2021.

L'organique, le vernaculaire, l'œuvre selon Lefebvre, mais aussi le ludique des situationnistes, sont donc la plupart du temps présentés comme des images oppositionnelles au monde existant. Dans ses expressions les plus radicales, le squat et l'univers de l'autogestion évoluent grâce à ces images positives du rejet de la société moderne. Cette esthétique de la marge est d'ailleurs toujours réappropriée et se coule dans l'institutionnel et l'acceptable, comme on en voit la manifestation dans l'aménagement des friches ou des occupations temporaires de l'espace public. Cette appropriation de l'imaginaire d'autonomie cachera toutefois toujours mal le potentiel de subversion et de contestation qu'est l'appropriation de l'urbain, qui lui continue d'être réprimé ou supplanté par des dispositifs qui redistribuent le pouvoir au détriment des habitants.

Malgré son caractère intrinsèquement mouvant, peut-on dire que l'idée d'une participation radicale aux formes urbaines dessine alors une nouvelle forme d'utopie, pour son caractère politico-spatial mais aussi parce qu'elle est en premier lieu une critique de l'ordre existant ? Ici cet ordre existant est celui d'un urbanisme qui s'opère en vase clos, où les possibilités de contrôle et d'intervention des personnes qu'il concerne est limité. L'ère néolibérale et la logique managériale n'aurait fait que déplacer le problème tout en élargissant le tour de table du projet urbain à différents acteurs et en intégrant des dispositifs de démocratie participative<sup>33</sup> : les intérêts des habitants sont alors évalués au même titre que ceux des pouvoirs publics et leurs partenaires privés. La participation des habitants est alors souvent cantonnée à une consultation à un moment donné du projet et n'a qu'une faible portée décisionnelle<sup>34</sup>. Dessiner un horizon dans lequel les cadres-mêmes de la participation peuvent toujours être négociés oblige donc à se projeter dans un rapport au temps de la transformation des formes urbaines complètement différent qui, en ce sens, appartiendrait à une utopie. Une utopie qui pense sa propre transformation et prend pour point de départ des principes d'autonomie.

Ainsi, la revendication d'une participation des habitants à la construction de leur environnement urbain vient toujours souligner les défauts politiques de l'urbanisme. Elle

---

33. Mazeaud, Alice et Nonjon, Magali. *Le Marché de la démocratie participative*. Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, 2018.

34. Nez, Héloïse. *Urbanisme. Op. cit.*

indique également que l'expert, ou en tout cas le spécialiste, ne devrait plus être jugé par lui-même ou par son propre domaine d'expertise mais par les usagers. Elle exprime en outre un droit à l'expression spatiale, à la créativité, à un partage toujours renégocié des biens. C'est sans doute ce dynamisme qui constitue pour la philosophie politique un obstacle de premier abord, mais qui nourrit aujourd'hui la pensée d'une institution ouverte, propre au « travail des communs<sup>35</sup> » qui demande à être spécifié au contact des expérimentations et problématiques proprement urbaines.

Tanaïs Rolland, IRPhil

Université Jean Moulin Lyon III

---

35. Nicolas-Le Strat, Pascal. *Le Travail du commun*. Saint Germain sur Ille : Éditions du commun, 2016.